



Discours à la 5^{ième} session du Parlement de l'Arménie Occidentale.

EREVAN 29 octobre 2017

Pour une nation rétablie dans ses droits et sa dignité



Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier Ministre,
Monsieur le Président du Parlement,
Mesdames et Messieurs les Ministres,
Mesdames et Messieurs les Députés,

La volonté délibérée qui existe aujourd'hui encore de poursuivre le plan d'anéantissement des Arméniens d'Arménie Occidentale est toujours en cours et n'a en vérité jamais cessé.

L'ennemi ne cesse de fomenter et les Arméniens sont toujours en perpétuel danger.

La réalité de cette permanence se manifeste lors des guerres menées contre la population autochtone arménienne en Artsakh.

Elle se manifeste aussi en Syrie et en Irak où les plus anciennes populations ont été visées en premier.

Une sinistre réalité qui se poursuit également sur le territoire de l'Arménie Occidentale où les populations dont la population autochtone arménienne sont soumises à la tyrannie et où tout ce qui fonde l'héritage arménien fait l'objet soit de destructions soit d'une appropriation illicite.

Parallèlement, tout est mise en œuvre pour faire croire aux Arméniens d'Arménie Occidentale qu'ils ne représentent rien, qu'ils ne sont rien et n'ont aucun droit.

S'il ne devait y avoir qu'un seul grand principe qui guide l'existence de chaque être humain, il serait celui d'avoir une profonde croyance en sa propre dignité disait le Pasteur Martin Luther King qui insistait sur le fait qu'il ne fallait jamais laisser personne vous faire croire que vous n'étiez rien.

Par conséquent et plus que jamais, les Arméniens d'Arménie Occidentale doivent

prendre conscience de toute l'indignité avec laquelle ils ont été traités depuis des décennies et le devoir de rétablir par eux-mêmes leur dignité outragée, piétinée et bafouée.

Les atteintes à la dignité ne visent d'ailleurs pas seulement chaque arménien d'Arménie Occidentale pris dans son individualité mais elles se sont élevées à l'échelle d'une nation et de son Etat.

Qu'entendons-nous par dignité bafouée ? La volonté délibérée visant à neutraliser, nier et à éliminer l'existence des Arméniens d'Arménie Occidentale, de sa nation et de son Etat.

Au regard de cette situation, je souhaite rappeler à la représentation nationale et au corps de la nation les fondamentaux suivants :

Plus que jamais les Arméniens d'Arménie Occidentale doivent prendre la mesure de la réalité juridique de l'Etat d'Arménie Occidentale et de la problématique de son occupation illégale par la Turquie au regard du droit international.

L'Etat d'Arménie Occidentale un Etat reconnu indépendant le 19 janvier 1920 par le Conseil Suprême des Puissances Alliées et se trouve sous occupation depuis son envahissement en 1920.

Comme tout processus d'occupation, les persécutions, discriminations et les pillages économique, humain et financier de l'Arménie Occidentale se poursuivent dans l'indifférence généralisée.

L'Etat d'Arménie Occidentale qui a ainsi reçu toutes les reconnaissances juridiques ne serait cependant qu'une « Patrie imaginaire » selon les aboyeurs soudoyés, pourfendeurs et fossoyeurs de l'Arménie Occidentale.

La réalité juridique de l'Etat d'Arménie Occidentale n'a pourtant rien d'une vision utopique mais correspond à une réalité actée.

A l'heure où les populations et nations de la terre réclament à grand cri leur indépendance, celle de l'Arménie Occidentale pourtant actée officiellement est niée par les faussaires de l'histoire.

Plus que jamais, les Arméniens d'Arménie Occidentale doivent savoir qu'ils sont un peuple autochtone présents depuis des millénaires sur le plateau arménien et qu'une grande partie d'entre-eux vit aujourd'hui en exil suite aux programmes de génocide perpétrés par trois gouvernements turcs successifs de 1894 à 1923.

L'expression d'autochtonie est utilisée pour désigner un peuple qui est issu du sol même où il habite, qui n'est pas censé être venu par immigration ou n'être que de passage.

Dès lors, les Arméniens représentent-ils un peuple autochtone, en Argentine, en Inde, en Ethiopie, en Australie, en France, en Russie, aux Etats-Unis d'Amérique, en Grèce pour ne citer que ces pays ?

Evidemment non, l'exil forcé auquel les Arméniens d'Arménie Occidentale ont été contraints, les a conduits à s'établir dans ces pays.

Les Arméniens ont suivant les pays dans lesquels ils se trouvent, le statut de minorité, de communauté c'est-à-dire de collectivités historiques et culturelles.

Ils peuvent être aussi considérés comme une composante pure et simple de la nation dans laquelle ils sont établis.

En revanche, la réalité de l'autochtonie des Arméniens sur leurs terres ancestrales est un fait établi.

Le génocide des Arméniens est en cela un autochto-génocide car il a frappé un peuple autochtone sur son territoire historique conformément à la définition forgée par l'historien Ruben Safratsyan.

Mais voilà qu'aujourd'hui des propagandistes en vogue viennent expliquer à ces mêmes communautés arméniennes éparpillées de part le monde, sous couvert d'un discours flagornant et exaltant leur sentiment national, qu'ils représentent « une minorité religieuse en Turquie et que le salut et le bien-être des minorités ne viendraient que par le processus du renforcement de la démocratie en Turquie ».

Déboussolés et dérouterés par toute la désinformation les assiégeants, ces malheureux acclament ces bonimenteurs qui déversent leur lot toxique.

Ce discours fallacieux est corroboré par plusieurs articles de la résolution du Parlement européen du 18 juin 1987 qui stipulent que « les Arméniens sont une minorité turque de confession chrétienne ». Ce discours vient également en appui de celui proférer par la représentation de la délégation turque à l'ONU.

Face à cette assertion, nous ne pouvons que nous insurger et nous inscrire en faux au regard de tous propos qui réduisent les Arméniens à un statut de minorité religieuse.

Qui plus est, la majeure partie des Arméniens en Arménie Occidentale occupée est de confession musulmane et nul n'est en droit d'exclure une frange de ce qui compose l'entière et l'unité de ce peuple et de le diviser car ces hommes partagent comme le disait Fustel de Coulanges « une communauté de souvenirs, d'affections et d'espérances. Voilà pourquoi les hommes veulent marcher ensemble, ensemble travailler, ensemble combattre, vivre et mourir les uns pour les autres. Voilà ce qui fait la Patrie. La Patrie c'est ce qu'on aime ».

Le peuple arménien n'a jamais été non plus un peuple apatride comme on a voulu

lui faire croire en apposant cette mention sur le nom du passeport Nansen mais une nation qui a reçu tous les reconnaissances juridiques de son Etat en 1920.

Les Arméniens ne sont donc ni une minorité religieuse en Turquie ni un peuple apatride mais un peuple autochtone en Arménie Occidentale.

La réalité de l'autochtonie du peuple arménien a d'ailleurs été reconnue officiellement par l'ONU dans son rapport de 2014.

Dans ce sens, notre participation permanente et active au sein de différentes instances de l'ONU est primordiale dans la défense et l'application des droits des Arméniens.

Plus que jamais les Arméniens ont le droit de prendre connaissance de l'indignité avec laquelle ils ont été traités et ce depuis des décennies.

Les atteintes à la dignité sont nombreuses mais il en est une en particulier qui est à relever et à dénoncer avec la plus grande fermeté.

Il s'agit de la résolution criminelle du Parlement européen du 18 juin 1987 et en particulier de son article 2.

S'il est un fait que cette résolution reconnaît la réalité du génocide des Arméniens, l'article 2 de cette résolution indique cependant que cette reconnaissance ne peut donner lieu je cite : « à aucune revendication d'ordre politique, juridique ou matérielle à l'adresse de la Turquie d'aujourd'hui ».

Cette résolution revient dès lors à enterrer définitivement tous droits aux Arméniens d'Arménie Occidentale après qu'ils aient été effroyablement génocidés.

Ayant pris connaissance de l'ignominie de cette résolution, l'éminent Professeur Arthur Beylerian auteur d'illustres ouvrages sur l'histoire contemporaine arménienne s'en était d'ailleurs scandalisé en qualifiant cette résolution de honteuse.

Pourtant, les folliculaires et architectes de cette résolution morbide se sont exprimés cette année sans vergogne pour la célébrer en la considérant comme un grand succès.

Comment se fait-il et j'en appelle à la conscience de l'humanité toute entière et à chaque être humain en particulier, qu'aucune voix ne s'est élevée pour dénoncer publiquement l'infâme résolution du Parlement européen qui veut humilier et consacrer la mise à mort définitive de toute une nation ?

Il aura fallu l'intervention du Président de la République de l'Arménie Occidentale M. Arménag Aprahamian pour soigner la blessure infligée à toute une nation en dénonçant la vérité sur l'exacte signification et conséquence de cette résolution.

Sensibles à l'application des droits des peuples autochtones, il est heureux que les Institutions de l'Union européenne se fassent désormais représentées au sein des instances des Nations-Unies.

C'est la raison pour laquelle, je n'ai pas manqué de soulever en juillet 2017 la question de cette résolution qui contredit à l'esprit de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones de 2007.

Plus que jamais, les Arméniens d'Arménie Occidentale doivent s'élever contre les formulations indignes employées pour les caractériser.

Ces mêmes architectes éclairés s'emploient et ce depuis des décennies à organiser les anniversaires successifs du génocide des Arméniens ou à célébrer ceux de la résolution du Parlement européen.

Décidément, tout est prétexte pour fêter des anniversaires sur le dos des martyrs arméniens!

Le paroxysme de l'indignité revenant à célébrer cette année « le trentième anniversaire de la résolution du Parlement européen ».

Il aura fallu une fois de plus l'intervention du Président de la République de l'Arménie Occidentale M. Arménag Aprahamian pour dénoncer l'utilisation calomnieuse du vocable « d'anniversaire » pour restaurer officiellement la dignité des Arméniens.

Face à la dénomination déshonorante qualifiant depuis des décennies la cérémonie commémorative du génocide des Arméniens d'anniversaire, comme si d'ailleurs le génocide des Arméniens avait débuté en 1915, le mouvement des commémorations dignes est désormais lancé et se décline depuis avril 2017 également à Lyon en France.

Filles et Fils de la Patrie, j'en appelle solennellement à vous :

Le corps tout entier de la nation est en souffrance car il est recouvert de plaies qui sont les manifestations de toutes les atteintes à sa dignité.

Serez-vous les acteurs justes, sincères, honnêtes, résolus pour la reconquête de votre dignité et de vos droits légitimes ?

Ne laissez personne vous maltraiter en acceptant la négation de la réalité juridique de l'Arménie Occidentale, en acceptant la négation de votre autochtonie et en acceptant de célébrer les anniversaires d'actes criminels.

Les accepter reviendrait à nier vos droits et à bafouer votre dignité.

Cependant, tout est mis en œuvre pour étouffer en vous tout sentiment patriotique, pour vous faire accepter un autre système de croyances qui n'est pas le

vôtre, pour vous enfumer sur de faux débats, pour parasiter votre esprit pour au final anéantir vos droits et vous couper définitivement du lien qui vous unit à votre terre.

Il est connu que dans les traditions chamaniques, les chamanes se font appelés « Guerriers ». Selon leur culture, la véritable liberté est de pouvoir être libre d'être qui nous sommes vraiment et le Guerrier se rebelle contre l'invasion des parasites et nous donne l'occasion de transformer notre rêve en un rêve appelé Paradis.

Pour le peuple arménien, l'accomplissement de ce rêve appelé Paradis n'est-il pas le jardin d'Eden, cette terre sacrée sur laquelle le peuple arménien d'Arménie Occidentale a été abominablement exterminé et chassé?

Le sujet capital et vous l'avez compris est celui de la terre, votre terre, la terre de vos ancêtres. Coupés de votre terre, la terre d'Arménie Occidentale, vous disparaîtrez. Les rapports d'experts sont unanimes.

C'est pourquoi, il vous faut agir ici et maintenant pour mettre en œuvre les justes aspirations d'une nation meurtrie.

Une nation qui s'est désormais rassemblée dans une volonté de reconstitution nationale et qui s'est constituée en structure d'Etat pour rétablir la vérité historique et construire les mécanismes d'application de ses droits.

La possibilité de devenir citoyen de l'Etat d'Arménie Occidentale est un mécanisme qui offre à chaque arménien la possibilité d'exercer ses droits politiques.

Chaque arménien devrait la désirer ardemment comme preuve de son amour véritable pour la Patrie.

Ces droits politiques sont désormais offerts à la nation.

Rappelons-nous pour mesurer la portée de ce cadeau fait à la nation arménienne comment dans nombre de nations, les droits politiques ont été si chèrement acquis au prix du sang, de luttes considérables et de révolutions car ces droits n'étaient accordés de manière discriminatoire qu'à une caste privilégiée.

En devenant citoyen, le principe de la souveraineté populaire et nationale est désormais en marche.

Cette parcelle de souveraineté accordée à chacun d'entre-nous n'est-elle pas la première matérialisation concrète de notre dignité ?

Cette souveraineté remise dans les mains de la nation permettra l'année prochaine le renouvellement des Députés de la nation et de ses représentants au sommet de l'Etat.

N'oublions jamais comme le disait Alphonse de Lamartine écrivain et homme politique français que « les gouvernements ne sont en réalité que des instruments

dans les mains de la nation au service des idées ou des intérêts que chaque nation a pour mission de faire triompher dans le monde. Un gouvernement qui veut vivre, qui veut fonder quelque chose de durable doit le faire à l'image de la nation qu'il organise et des idées qui animent cette nation.»

La nation arménienne a donc rendez-vous avec son destin mais le temps lui est compté face aux processus d'assimilation qui l'éloigne chaque jour un peu plus de ses savoirs traditionnels, de ses expressions culturelles et de sa langue c'est-à-dire en somme de son identité.

La délivrance à l'oppression, à la tyrannie et à l'occupation ne viendra que dans l'exercice des droits politiques et des aspirations de la nation.

Ne renonçons pas à l'appel d'une nation mutilée dont la voix hurle de douleur dans sa lutte pour sa survie et son droit à l'existence.

Aux enfants de la Patrie, réunissons-nous autour du faisceau de lumière éternel de notre drapeau national qui éclairera nos pas !

Vive les Nations libres, souveraines et indépendantes !

Vive l'Arménie Occidentale libre, souveraine et indépendante !

Je vous remercie.

Lydia Margossian

Députée au Parlement de l'Arménie Occidentale.